MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 02 septembre 2024

L'an 2024, le lundi 02 septembre 2024 à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents :
Jean Michel de MONICAULT, Christine BAUDRY, Freddy BIZARD, Marcel BOUCHER, Jean François CARRIERE, Cyril GARREAU, Pierre de MONICAULT, Jacky SABOURIN,
Pouvoirs : Nicolas PEAN à Christine BAUDRY ; Geraldine CHAPELAIN à Jean François CARRIERE ; Alexandre GUENEAU à Freddy BIZARD ;
Excusé(e) : 3

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 8
Nombre de pouvoirs : 3
Absent : 0
Votants : 11

Nomination d'un secrétaire : Jacky SABOURIN

1) **Approbation du compte rendu du lundi 01 juillet 2024 : accord à l'unanimité**
2) **Gestion du personnel :**
   - **Information : « Proposition d'adhésion et de participation financière pour la prévoyance maintien de salaire » pour une durée de 6 ans.**

Nous avons obligation de présentation au personnel cette prestation par décret national et de souscrire avant la fin de l'année, pour le 1er janvier 2025)

- Actuellement, propositions reçues de 2 organismes :
  1) **Le Centre de Gestion** nous propose d'adhérer à la MNT précisant que cette adhésion peut être individuelle. Dans le cas où nous ferions le choix de la proposition du centre de gestion, il y a obligation de saisir le CST pour avis sur le choix du dispositif de participation et de nos modalités de participation avant vote du conseil.
  2) **Le Groupama** nous propose une adhésion équivalente pour l'ensemble des agents (contrat mis en place pour tout le monde ou personne). La participation de la commune sera à définir en fonction des tarifs proposés. Aucune nécessité de présentation au CST.

Nous sommes actuellement en attente des propositions de tarifs et des différentes formules de garantie par ces deux organismes, mais également d'autres, qui pourraient nous être présentées.

Le dossier doit être présenté au personnel pour explication des différents types de prestation et établir le choix de la formule la plus appropriée avec le personnel. Les différentes propositions chiffrées avec la préférence exprimée du personnel vous seront présentées au prochain conseil pour décision.

3) **Rentrée scolaire du 2 septembre 2024 : bilan des inscriptions dans les différentes sections et des inscriptions au transport scolaire**
   - Tableau des effectifs et des inscriptions aux écoles et transport scolaire ; calcul des participations de la commune, année scolaire 2023/2024.

Dépenses scolaires année 2023/2024						
Ville		Maternelle	Primaire	Totaux		Montant budgétisé
Ménilles	Nbre enfants	2	6			
	Coût enfants	1 355 €	764 €			
	Coût total	2 710 €	4 584 €	**7 294 €**		
Pacy	Nbre enfants	0	2			
	Coût enfants	1 133 €	618 €			
	Coût total	0 €	1 236 €	**1 236 €**		
TOTAUX SCOLARITE				**8 530 €**		
Accompagnatrice				**0 €**		
TOTAL SCOLAIRE 2023/2024				**8 530 €**		**11 000 €**

- Calcul prévisionnel des participations de la commune, pour l'année scolaire de 2024-2025, est le suivant :

Dépenses scolaires prévisionnelles année 2024/2025						
Ville		Maternelle	Primaire	Totaux		Montant budgétisé
Ménilles	Nbre enfants	4	3			
	Coût par enfant	1 423 €	802 €			
	Coût total	5 691 €	2 407 €	**8 098 €**		
Pacy	Nbre enfants	1	2			
	Coût par enfant	1 190 €	649 €			
	Coût total	1 190 €	1 298 €	**2 487 €**		
TOTAUX SCOLARITE				**10 585 €**		
Accompagnatrice				**0 €**		
TOTAL SCOLAIRE 2024/2025				**10 585 €**		**?**
Coût par enfant 2024/2025: celui de 2023/2024 +5%.						
Accompagnatrice ? À confirmer selon les enfants pour la maternelle prenant le car.						

Le transport scolaire pour les primaires et les maternels aller /retour à partir de Vaux sur Eure, ne servira que pour deux élèves de primaire (1 sur Vaux et 1 sur Croisy). Il n'y aura donc pas besoin d'accompagnatrice pour ce transport spécifique.

4) Finances : Présentation de l'état des dépenses et recettes des chapitres de Fonctionnement et d'Investissement au 22 août 2024 (8 mois).

Le maire présente l'état du budget article par article et commente les chiffres contenus dans les tableaux.

L'ensemble de ces bilans budgétaires montrent une tenue correcte des finances de la commune

Tableau dépenses de fonctionnement :

Situation comptable - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2024								
bilan par chapitre								
(Dépense - Section Fonctionnement)								
Chap./Articles	*Désignation*	*Total Budget*	*Réalise*	*Solde*	*% Réal.*	*Eng. + E.C.*	*Solde Net*	*% Réal. Net*
011	Charges à caractère général	127510,2	36356,72	91153,48	28,51	0	91153,48	28,51
012	Charges de personnel et frais assimilés	72539,00	43067,95	29471,05	59,37	0,00	29471,05	59,37
014	Atténuations de produits	180,00	160,00	20,00	88,89	0,00	20,00	88,89
65	Autres charges de gestion courante	54 242,00	21 808,10	32 433,90	40,21	0,00	32 433,90	40,21
66	Charges financières	2140,00	1916,11	223,89	89,54	0,00	223,89	89,54
023	Virement à la section d'investissement	39557,13	0,00	39557,13	0,00	0,00	39557,13	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5893,67	5675,67	218,00	96,30	0,00	218,00	96,30
		302062,00	108984,55	193077,45	36,08	0,00	193077,45	36,08

Tableau recettes de fonctionnement :

Situation comptable - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2024								
Chapitres ventilés par chapitre								
(Recette - Section Fonctionnement)								
Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	850,00	1396,38	546,38	164,28	0,00	546,38	164,28
73	Impôts et taxes	66245,00	39682,00	-26563,00	59,90	0,00	-26563,00	59,90
731	Impositions directes	66496,00	44328,00	-22168,00	66,66	0,00	-22168,00	66,66
74	Dotations et participations	87354,00	56689,30	-30664,70	64,90	0,00	-30664,70	64,90
75	Autres produits de gestion courante	1000,00	1,78	-998,22	0,18	0,00	-998,22	0,18
77	Produits spécifiques	1232,51	1232,51	0,00	100,00	0,00	0,00	100,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	78884,49	0,00	-78884,49	0,00	0,00	-78884,49	0,00
	bilan recettes de fonctionneùment au 22 aout 2024	302 062,00	143 329,97	-158 732,03	47,45	0,00	-158 732,03	47,45

Tableau dépenses d'investissement :

Situation comptable - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2024								
Chapitres ventilés par chapitre								
(Dépense - Section Investissement)								
Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
16	Emprunts et dettes assimilés	20060,00	14325,58	5734,42	71,41	0,00	5734,42	71,41
20	Immobilisations incorporelles	3000,00	1784,40	1215,60	59,48	0,00	1215,60	59,48
204	Subventions d'équipement versées	4167,00	3985,31	181,69	95,64	0,00	181,69	95,64
21	Immobilisations corporelles	85579,00	14592,00	70987,00	17,05	0,00	70987,00	17,05
001	Déficit d'investissement reporté	25490,10	0,00	25490,10	0,00	0,00	25490,10	0,00
		138 296,10	34 687,29	103 608,81	25,08	0,00	103 608,81	25,08

Tableau des recettes d'investissement :

Situation comptable - BUDGET COMMUNAL CROISY-SUR-EURE - 2024								
Chapitres ventilés par chapitre								
(Recette - Section Investissement)								
Chap./Articles	Désignation	Total Budget	Réalise	Solde	% Réal.	Eng. + E.C.	Solde Net	% Réal. Net
10	Dotations, fonds divers et reserves	29389,10	3614,06	-25775,04	12,30	0,00	-25775,04	12,30
13	Subventions d'investissement reçues	63456,20	30953,00	-32503,20	48,78	0,00	-32503,20	48,78
021	Virement de la section de fonctionnement	39557,13	0,00	-39557,13	0,00	0,00	-39557,13	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5893,67	5675,67	-218,00	96,30	0,00	-218,00	96,30
		138 296,10	40 242,73	-98 053,37	29,10	0,00	-98 053,37	29,10

5) **Travaux, investissements :** Etat de l'avancement des investissements :

- Aménagement de la promenade EURE-BECHET 50% des travaux réalisés ; retard de facturation par les entreprises. Ouverture de la promenade fin septembre. Plantations et aménagement végétal, fin novembre.
- Réglage feux rouges reprogrammé, mais quelques petits problèmes subsistent. Livraison d'une nouvelle carte (gratuite) arrivée. Freddy Bizard vient de l'installer. Une notice de fonctionnement et de réglage nous a été envoyée. Un devis concernant des petits panneaux à fixer sur les poteaux des feux nous a été envoyé pour permettre aux cyclistes de brûler les feux (186 € TTC pour les deux panneaux)
- Travaux restauration des ralentisseurs terminés : Travaux correctement réalisés
- Travaux église - cimetière : état des demandes de subventions ;
  Toutes les subventions acquises :

Origine de la subvention	Subvention attribuée
DETR	11 070 €
Mon village mon amour (département)	12 651 €
Fonds de concours SNA	5 626 €
Total subventions	29 347 €
Total travaux	34 707 € HT
Différence	**5 360 €**
TVA	Remboursement de la TVA avec un taux de 1.16404% au lieu de 1.20%

- **Lancement souscription Fondation du Patrimoine :**

L'état des dépenses et des subventions est présenté dans le tableau suivant :
La somme de 5 360 € est nécessaire pour finir de financer les dépenses des travaux de restauration de l'église.
Je vous propose d'analyser les actions à lancer pour lancer cette souscription.

Nature des travaux	Objet des travaux	Montant HT	Montant TTC
Tapisserie	Restauration du banc seigneurial de la nef de l'église	3 078.00 €	3 693.60€
Maçonnerie	Restauration du mur d'enceinte du cimetière et du calvaire	15 371.00€	18 445.20 €
Maçonnerie	Restauration du mur sud extérieur de la nef	16 258.00 €	19 5096.60 €
Total dépenses travaux	Total :	**34 707.00 €**	41 648.40 €
Subventions acquises	Total :	**29 347.00 €**	Reste à payer : **5 360 €**

Les actions à développer sont axées sur celles de la communication auprès de la population pour que les particuliers et les entreprises fassent des dons ; c'est aussi un critère d'éligibilité de notre dossier par la commission de sélection.

Délibération : avis du conseil favorable pour lancer cette souscription et pour mettre en place les actions d'animation et de promotion. Création d'un groupe de participation avec bénévoles pour mener à bien les actions. Les conseillers décidés à s'investir devront répondre positivement par des propositions concrètes qu'ils mèneront à bien, une fois le dossier retenu par la commission de sélection de la Fondation du Patrimoine.

6) **Environnement :**

- Bilan du fleurissement printemps-été 2024. Prévision du fleurissement de l'automne 2024 - hiver 2025. (Environ 300 € TTC) → plantation de tulipes dans les massifs de la route de Ménilles + plantation de pensées multicolores dans les balconnières des fenêtres des bureaux d'accueil.
- Prévision du fauchage des bords de voiries communales par le syndicat du 2 au 6 septembre.
- Complément de l'élagage et du broyage à prévoir sur l'ensemble des voiries communales et rurales. Les endroits seront déterminés avec l'entreprise DURO afin d'établir un devis estimatif pour la réalisation des travaux en octobre-novembre.

***Remarque** : un courrier a été envoyé à tous les propriétaires de terrains limitrophes des voiries dans les zones urbaines de la commune pour effectuer le désherbage et nettoyage de leurs trottoirs. Certains propriétaires privés restent à relancer. Nous referons un courrier pour demander à certains propriétaires ayant des arbres dont les branches dépassent sur la voirie, de procéder à l'élagage des arbres leur appartenant.*

- Lancement d'une étude d'économie d'énergie avec SNA pour la pose de panneaux solaires sur les toitures des annexes de la mairie (Atelier, préau, autres bâtiments annexes)

7) **Urbanisme :**

- **Informations IDS :**
  - Coût des prestations à rembourser sur les traitements des dossiers d'urbanisme.
  - Changement de personnel dans les effectifs.
- **Compte rendu d'un dossier d'urbanisme traité le mois dernier :**

- Avis défavorable à une Déclaration Préalable délivré par le Maire pour abattage de bois, suite à la demande de l'IDS à l'emplacement suivant :
  - Le Bois Perrault, Le Haut Croisy, route de Vaux VC27, à Croisy sur Eure.
  - Cadastré : ZD62.

Un nouveau dossier de DP a été déposé à la mairie introduisant l'avis du responsable de l'ONF à la DDTM. Ce nouveau dossier est en cours de traitement par IDS.

- **Vote sur l'application DPU (Droit de Préemption Urbain) des terrains en vente.**

AVIS POUR DELIBERATION "DROIT DE PREEMPTION" le 02 septembre 2024										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation	Projet communal
02 août 2024	Sevda YILDIZ notaire, Rouen	Indivision de Monicault Antoine et Mathieu	SCI Cafy	4A et 4B route de Ménilles 27120 Croisy sur Eure	AB 251,252, 254,255, 259,260, 272 et 274.	3 137 m²	zone U	130 000 €	**vote du conseil pour ne pas aliéner cette vente: votants 11, 11 voix pour ne pas aliéner cette vente**	aucun projet communal concernent l'utilisation de ces terrains

Délibération : Concernant le bien mise en vente par l'indivision Antoine et Mathieu de Monicault : le conseil vote à l'unanimité par 11 voix, de ne pas exercer son droit de préemption et de ne pas aliéner la vente.

- **Avancement du projet d'agrandissement de la fromagerie BOURSIN ;**
  - Acquisition du terrain réalisée : vente signée le 31 juillet 2024.
  - Présentation du dossier d'avant-projet des constructions, prévue à la mi-septembre (avec avancement de l'étude environnementale « 4 saisons »).
- **Avancement du dossier de modification du PLU, actions réalisées :**
  - Annonce « lancement de la modification du PLU » parue dans les journaux
  - Affichage « arrêté de lancement modification du PLU » en mairie
  - Annonce « lancement de la modification du PLU » sur le site internet de la mairie.

Prochaine réunion prévue en parallèle de la réunion « présentation avancement avant-projet construction Boursin ». **Date : le vendredi 20 septembre 2024 de 9h00 à 10h30.**

- **Avancement du dossier de déclaration des ZAN.** Un dossier d'avancement de l'évolution de la consommation des zones d'artificialisation doit être annuellement édité par chaque commune et envoyé à la SNA (et/ou la préfecture). Nous attendons de l'administration la définition du sommaire de ce dossier et de son contenu. La SNA doit nous recontacter pour nous donner les éléments constitutifs et nous expliquer les données qui nous ont été envoyées par l'INSEE et la DDTM (qui nous paraissent erronées). Pour l'instant, à cette date du 22 aout 2024, aucune date ne nous a été donnée pour organiser une réunion à ce sujet.

- **Redevance d'occupation du domaine public 2024 pour GRDF**. (Monsieur le Maire informe que l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution de gaz sur notre collectivité donne lieu au versement d'une redevance (RODP) conformément à l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 Avril 2007.

Un montant de 168 € sera versé à la commune par GRDF au titre de l'année 2024.

Délibération :

Au titre de l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz pour l'année 2024 :

Longueur de canalisation à prendre en compte : 532 m

Taux retenu : 0,035 €

Taux de la revalorisation : 1,42

Formule : [(0.035 € x m/linéaire) +100] x 1.42 = 168.44€ **soit 168€**

Le résultat du calcul, est obtenu en rappelant que le montant arrêté tient compte :

- D'une part de l'article R2333-114 du code général des collectivités territoriales modifié par le décret n°2007-606 du 25 Avril 2007 fixant le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de distribution de gaz et modifiant le code général des collectivités territoriales.
- D'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Arrêté le présent état de la somme due : 168 €.

Le Conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après avoir délibéré, approuve la proposition ci-dessus et met au vote cette délibération : le conseil approuve à l'unanimité de 11 voix pour le versement de la redevance de 168 €.

Un titre sera émis pour le versement de cette somme à la commune.

8) **Administratif : RAS**
9) **Compte rendu des assemblées**
   - **SNA27 : RAS**
   - **Syndicat Intercommunal de Rivière d'Eure SIRE 2 le mercredi 28 aout 2024 à 18 h00 :**

Présentation de l'étude de gouvernance GEMAPI sur le bassin versant de l'EURE avec regroupement des syndicats de rivière et du reste du bassin versant de l'EURE intégrant les EPCI suivant : Agglomération du Pays de Dreux ; Evreux Portes de Normandie ; Seine Normandie Agglomération ; Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France ; et Communauté de Communes des Forêts du Perche). La réunion devait conclure sur un vote sur la fusion du syndicat SIRE 2 au sein du Syndicat mixte de Bassin Versant des 4 Rivières (SBV4R). La date du vote de cette fusion devait être impérative avant le 4 septembre 2024 selon les prescriptions et présenté aux Préfets de l'EURE et de l'EURE et LOIR pour approbation et décision de création.

Compte tenu de l'absence de quorum de l'assemblée, le vote n'ayant pas été possible, et dans l'impossibilité de reporter ce vote avant la date limite du 4 septembre (prochaine réunion le mercredi 18 septembre programmée pour mettre au courant les délégués du syndicat de la situation). L'approbation du SIRE 2 pour la fusion et la création du nouveau syndicat est donc considérée comme acquise.

10) **Informations diverses.**
   - Décès de Mme Liguet (25 route de Ménilles) et de Mme Marcelle Cadeville (ancienne directrice de l'école de Ménilles (Ducellier)).
   - Naissances : Björn Petit le 26 juin, et Ava Ambre Gueneau le 26 juillet,

d. **Attention changement des horaires pour la tonte et utilisation de machines bruyantes de l'arrêté préfectoral DTARS-SE n°19/14 du 25/09/2014 concernant le bruit par la modification de cet arrêté, le 20/08/2024, et des horaires de la déchetterie ; voir ci-dessous**

RAPPEL

A VOS TONDEUSES ET ENGINS DE JARDINAGE

Arrêté préfectoral DTARS-SE n°19/14 25/09/2014 concernant le bruit, modifié le 20/08/2024.

Les travaux momentanés de bricolage et jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage, tels que tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, etc., ne peuvent être effectués que dans les créneaux horaires apparaissant dans le tableau ci-dessous.

Horaires	8h30 à 9h	9h à 10h	10h à 11h	11h à 12h	12h à 13h	13h à 14h	14h à 14h30	14h30 à 15h	15h à 16h	16h à 17h	17h à 18h	18h à 19h	19h à 19h30
Lundi													
Mardi													
Mercredi													
Jeudi													
Vendredi													
Samedi													
Dimanche													
Férié													

AUTORISE — NON AUTORISE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE SAINT AQUILIN: **fermée jeudi, dimanche et jours fériés**

OUVERTURES	Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 17h45 (du 01/04 au 30/09)
	Lundi - Mardi - Mercredi - Vendredi - Samedi de 9h à 11h45 et de 13h30 à 16h45 (du 01/10 au 31/03)

Pour tout renseignement complémentaire contactez le service environnement de la SNA27 au: ***02 32 53 95 39***

Le secrétaire de séance,

Jacky SABOURIN

MAIRIE DE CROISY-SUR-EURE

le maire,

Jean Michel de MONICAULT